



FRANCE

Parcoursup : comment les candidats à l'entrée en fac seront classés

Chaque établissement peut définir ses critères de priorité pour départager les futurs étudiants, faisant craindre des diversités de traitement

Les quelque 890 000 lycéens et candidats en réorientation qui ont formulé un vœu sur la nouvelle plate-forme d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup ont jusqu'à samedi 31 mars, minuit, pour finaliser leurs candidatures. Comment les universités vont-elles trier les dossiers ? La question est sensible, alors que la réforme de l'accès aux études supérieures promulguée début mars leur impose la lourde tâche de classer tous les candidats pour les départager dans le cas où les capacités d'accueil seront atteintes, de la même façon que les filières déjà sélectives.

Notes, avis du conseil de classe, lettre de motivation... les éléments qui composent le dossier des candidats pourront être passés à la moulinette d'un « outil d'aide à la décision » que les équipes pédago-

giques ont découvert en mars. Il permet à chaque établissement de définir ses critères de priorité pour effectuer le classement. Concrètement, les commissions d'examen des vœux peuvent y paramétrer quelle valeur est accordée à chaque élément du dossier dans la « note » totale du candidat. De cette multitude de paramétrages possibles, sur lesquels chaque formation a la main, dépend donc le classement final qui sera fait par l'algorithme de Parcoursup.

Dans la majorité des filières, les bulletins de première et de terminale seront le principal critère utilisé pour classer les candidats. L'outil permet de sélectionner les notes que l'on souhaite prendre en compte, mais aussi d'évaluer des « bouquets de matières », explique Sandrine Clavel, la présidente de la Conférence des

doyens de droit : « Une moyenne « expression écrite » peut être faite avec les notes de français, d'histoire-géo ou de SES par exemple. »

Un livret distribué aux équipes pédagogiques, et auquel *Le Monde* a eu accès, montre comment pondérer ces notes avec des coefficients, selon l'importance donnée à telle ou à telle matière. Mais aussi selon la filière : « Un 15 en mathématiques en série scientifique vaudra sans doute plus qu'un 15 en série technologique », illustre une enseignante-chercheuse membre de l'Observatoire de la sélection universitaire, collectif d'universitaires mobilisés pour « rendre Parcoursup plus transparent ». Cette pondération, laissant sous-entendre que tous les bacs ne se valent pas, fait grincer des dents du côté du syndicat étudiant Fage, pourtant soutien de la réforme.



Autre sujet qui fâche: afin de prendre en compte les possibles différences de niveau, et donc de notation, selon les lycées, des universitaires s'interrogeaient sur la possibilité de pondérer aussi les notes en fonction du lycée d'origine, quitte à graver dans le marbre l'existence de lycées à deux vitesses.

« Algorithmes maison »

Officiellement, le sujet est tranché: l'outil de classement proposé aux universités ne le permet pas directement. « *La procédure étant nouvelle, nous ne sommes de toute façon pas capables de le faire cette année. Nous n'avons pas de recul sur les lycéens qui vont postuler chez nous* », commente Frédéric Dardel, le président de l'université Paris-Descartes, plutôt favorable à cette pondération.

Afin de valoriser le fait d'avoir suivi une option particulière, ou eu des activités extrascolaires (bénévolat, BAFA, sport, etc.), les commissions d'examen peuvent aussi ajouter des bonifications au dossier des candidats, afin de les faire remonter dans le classement. Elles ont aussi la possibilité de transformer en nombre de points les mentions présentes sur l'avis du conseil de classe (« favorable », « non favorable », etc.).

Mais ce classement, qui nécessite de quantifier tous les éléments du dossier de l'élève, impose aussi aux universités de donner une « note » à la lettre de motivation ou au CV, et donc de les lire individuellement. Lecture hasardeuse, voire impossible, face aux milliers de dossiers reçus, elle laisse présager une utilisation là encore différenciée de

ces éléments selon le nombre de personnes mobilisées pour trier les dossiers. Plusieurs filières ont déjà annoncé ne pouvoir les utiliser qu'à la marge afin, par exemple, de départager les ex aequo.

Pour résumer: à chaque formation son classement. Une diversité de traitement à laquelle il faut ajouter les « algorithmes maison » développés par certaines filières. Liberté est laissée aux formations d'utiliser l'outil d'aide à la décision de Parcoursup, ou bien d'effectuer leur propre classement à partir d'un tableur personnel, avant de le réintégrer à la plate-forme. De quoi rendre vaine la volonté de transparence du président de la République, qui a réclamé, jeudi 29 mars, la publication de l'algorithme de Parcoursup. Mais lequel? ■

SÉVERIN GRAVELEAU